

SNES

AIX - MARSEILLE

PRIX : 2€ - N° 370 - MAI-JUIN 2015



Numéro Spécial Hors Classe

A conserver jusqu'en janvier 2016



L'édito

Nous mettons à votre disposition ce Spécial Hors Classe qui rassemble toutes les informations utiles pour comprendre les enjeux de ce rendez-vous important de nos carrières, pour préparer votre candidature pour l'an prochain et pour connaître le travail des élus du SNES sur ce dossier. Nous vous invitons à le conserver.

Cette année les CAPA Hors Classe se tiendront dans le contexte particulier de la mobilisation croissante de la profession contre la réforme du collège.

La réforme du collège est l'aboutissement de trois années scandées par une suite de rendez-vous manqués entre les ministres de l'éducation nationale et les professeurs du second degré. Certes, un effort budgétaire notable a été consenti pour rétablir la décharge de service des lauréats des concours et le rétablissement de la formation initiale. Mais il n'a pas fallu attendre bien longtemps pour constater que l'ESPE renouait avec les pires travers des IUFM, nourrissant un mécontentement profond chez les jeunes stagiaires. Certes, le gouvernement a mis fin aux vagues de suppressions de poste mais les recrutements sont insuffisants pour faire face à la montée démographique, d'autant que la crise de recrutement et la dévalorisation sociale de nos métiers détournent les étudiants des concours de recrutement du professorat.

L'attente était forte que la gauche revalorise nos carrières. Il n'en a rien été. Les salaires nets baissent par l'effet conjugué du gel du point d'indice et de la hausse des cotisations retraites. Décidées par la droite, celles-ci n'ont pas été compensées. L'abandon de la défiscalisation des

heures supplémentaires n'a pas été compensé non plus par une hausse des salaires. Pire, le premier salaire d'un certifié est passé de 1600 € en septembre 2012 à 1300 € en septembre 2015.

L'actuelle majorité n'a pas rompu avec les logiques managériales héritées de la période Sarkozy. Le dogme de l'autonomie de l'établissement s'accompagne toujours d'un accroissement des pouvoirs des équipes de direction au détriment de la démocratie dans les établissements. La réforme Chatel des lycées a été conservée, et la réforme Vallaud-Belkacem est une transposition des mêmes logiques du lycée vers le collège. Elle engendre en outre une bureaucratisation de l'activité pédagogique qui modifie radicalement le sens de nos métiers : conseil pédagogique, conseils de cycle, conseils inter-degré, coordonnateurs de niveau, coordonnateurs de cycle ... créent une hiérarchie entre professeurs et écornent largement la liberté pédagogique.

Aujourd'hui, la réforme du collège et le dogme de l'école du socle, c'est-à-dire le rattachement du collège à l'école primaire, traduisent un renoncement à l'ambition républicaine de l'accès de tous aux qualifications, aux savoirs et à la culture, ambition qui est un pilier de notre identité professionnelle et de notre institution.

Alors oui, aujourd'hui la profession est en colère contre le ministère. Il reste deux ans à cette majorité pour changer la donne, mais elle ne le fera pas d'elle-même. Seule la mobilisation massive des personnels pourra l'y contraindre.

Laurent Tramoni

Hors Classe et pouvoir d'achat

La situation des carrières des enseignants s'est profondément dégradée ces dernières années. Les fins de carrières ne sont pas épargnées : des réformes successives qui allongent la durée de travail et diminuent salaires et pensions, la suppression de la Cessation Progressive d'Activité. Les gouvernements s'acharnent à geler, année après année, la valeur du point d'indice, arborant comme un dogme la baisse des dépenses publiques.

Ces choix politiques aggravent encore la perte de pouvoir d'achat que nous connaissons depuis trente ans et qui s'est accentuée depuis les années 2000 (perte de l'équivalent de 2 mois de salaire sur une année depuis 2000). Cerise sur le gâteau, avec le retour du concours dans l'année de Master 1, le gouvernement est revenu sur la maigre revalorisation concédée aux débuts de carrière, il y a quatre ans, lors de l'élévation du niveau de recrutement. La Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat instaurée en 2008 et reconduite cette année ne change pas la donne.

Dans ce contexte, plus que jamais, le SNES revendique l'accès à la Hors Classe comme un débouché de carrière auquel chacun doit accéder. Nous rappelons que le SNES est pour porter l'indice du 11^{ème} échelon à celui correspondant à l'indice terminal de la Hors Classe. Le parcours de carrière doit s'effectuer à un rythme unique pour tous : le plus favorable. Irréaliste ? C'est pourtant déjà le cas dans plusieurs corps de la catégorie A (chef d'établissement, IPR).

La carrière doit également être déconnectée de l'évaluation qui, plus fréquente, doit développer son rôle formateur et de conseil.

J.W.

Calendrier des groupes de travail et CAPA Hors Classe 2015

GT agrégés
14/04/15

CAPA agrégés
12/05/15

CAPA CPE
28/05/15

GT certifiés
25/06/15

CAPA certifiés
03/07/15

Hors Classe des certifiés Qui promouvoir, quelles conséquences ?

Depuis plusieurs années, le SNES priorise la promotion à la Hors Classe de collègues qui ont fini leur carrière en Classe Normale. Lors de la création de la Hors Classe des certifiés et CPE en 1989 à l'issue du mouvement pour la revalorisation, la grille indiciaire de la Hors Classe et les règles de reclassement ont été construites comme une poursuite de carrière après la Classe Normale. Le nombre d'emplois de Hors Classe était contingenté (15% du corps), et les promotions n'étaient essentiellement possibles que sur des emplois libérés par les départs à la retraite. D'où la nécessité d'assurer une rotation rapide sur ces emplois.

Depuis 6 ans, le nombre de promotions n'est plus calculé de la même manière, mais avec un ratio, qui a augmenté jusqu'en 2009 suite à nos mobilisations : le nombre de promotions est actuellement de 7% du nombre de promouvables. Ce ratio pourrait permettre de promouvoir tous les collègues en fin de carrière et proches de la retraite, sauf démerite avéré.

Cela reste pour l'heure la priorité du SNES : passer les dernières années de sa carrière au 11^{ème} échelon de la Classe Normale représente une perte sur le salaire de 55 000 euros sur 10 ans d'activité. Auxquels s'ajoute la différence de pension, sur une vingtaine d'années de retraite, entre un collègue ayant fini sa carrière au 11^{ème} échelon de la Classe Normale et un collègue ayant atteint le 6^{ème} échelon de la Hors Classe, qui est de plus de 65 000 € ; si celui-ci a atteint en outre le 7^{ème} et dernier échelon de la Hors Classe, cette différence passe à plus de 100 000 €.

A l'inverse, chaque substitution d'un collègue ayant fini sa carrière en Classe Normale par un collègue qui n'est toujours qu'au 10^{ème} échelon, permet à l'Etat d'économiser 43 000 euros pendant 10 ans sur la masse salariale. La Hors Classe doit être un élément de la revalorisation de nos métiers, et non un levier de dévalorisation qui, sous couvert d'accélération de la carrière de quelques-uns, permettrait de réduire la masse salariale.

C'est pour cette raison que le SNES milite pour promouvoir prioritairement les collègues qui ont fini leur carrière en Classe Normale ou qui sont proches de la retraite. Dans le même temps, il ne faut pas perdre de vue que notre action en faveur de la hausse de *ratio* de promotion, couplée au rajeunissement de nos professions, pourraient aboutir rapidement à des promotions plus précoces à la Hors Classe lors des prochaines campagnes, comme cela commence à se percevoir dans le corps des agrégés.

Evolutions nationales Dans le bon sens

Depuis trois ans, sous l'impulsion du SNES, le Ministère de l'Education Nationale a donné des signes positifs, allant dans le sens de l'obtention de la Hors Classe pour toutes les fins de carrières. Il y a deux ans, la répartition entre académies n'a plus été faite selon le nombre d'échelons 7, 8, 9, 10 et 11 mais uniquement en fonction des échelons 9, 10 et 11. De plus cette répartition a été faite dans l'objectif que chaque recteur dispose d'un contingent au moins égal au nombre de personnels au 11^{ème} échelon en poste dans l'académie.

Cette année, la note de service ministérielle adressée aux Recteurs stipule : « Vous porterez une attention particulière à la promotion des agents les plus anciens qui ont atteint l'échelon le plus élevé de la Classe Normale (notamment aux agents ayant trois ans au moins d'ancienneté dans cet échelon) ».

Nous nous sommes appuyés sur ces éléments pour obtenir les avancées de cette année au niveau de notre barème académique. En effet, ces évolutions réinscrivent la Hors Classe comme débouché de carrière, avec un objectif porté, non pas sur les échelons 7 et 8 qui ne sont pas le coeur de cible de cette promotion de grade, mais bien sur le dernier échelon de la Classe Normale.

Julien Weisz



Hors Classe à Aix-Marseille Le SNES obtient un nouveau barème académique !

En décembre, nous avons fait des propositions pour clarifier et rééquilibrer le barème pour l'accès à la Hors Classe. A l'issue de deux groupes de travail, où le SNES-FSU a été bien seul à défendre l'intérêt des promouvables, l'administration a accepté trois modifications qui permettent de mieux identifier trois profils types de promouvables.

Le barème des collègues qui sont au onzième échelon de la Classe Normale est augmenté de 5 points. Ces collègues sont le coeur de cible de la promotion à la Hors Classe car ils ont épuisé les possibilités d'avancement dans la Classe Normale. Ce sont eux qui tirent le bénéfice financier le plus important de cette promotion, en particulier quand ils sont au onzième échelon depuis plus de 3 ans. C'est un pas important vers la Hors Classe pour tous.

Le barème des collègues qui sont au dixième échelon est également bonifié de 5 points après 3 ans d'ancienneté, et même de 10 points après 5 ans d'ancienneté. Ce dispositif a été proposé par le SNES FSU comme filet de sécurité pour des collègues qui ont eu des carrières incomplètes (en particulier les femmes, ou des collègues qui ont été victimes de longues maladies) sans pour autant avoir démérité. Ce dispositif doit permettre de leur garantir un passage à la Hors Classe avant qu'ils ne partent en retraite. Cela représente également un pas important vers la Hors Classe pour tous. Et nous nous en félicitons.

Enfin, les collègues qui ont exercé 5 années ou plus en éducation prioritaire (il faudra fournir les bulletins de salaire pour attester de services anciens) auront droit à 10 points de plus dans le barème, en guise de reconnaissance de la pénibilité de ces affectations. Ces points peuvent se cumuler avec les 10 points déjà alloués à des collègues qui exercent actuellement en éducation prioritaire, si les périodes considérées ne se chevauchent pas.

Julien Weisz

Les éléments du barème pour l'accès à la hors classe des professeurs certifiés et CPE 2015			
Grille référence des avis : Très favorable / Favorable / Sans opposition / Défavorable		Avis du corps d'inspection	
		Avis du chef d'établissement	
Points recteur	Les points recteurs ne seront attribués qu'à l'issue de la CAPA hors classe certifiés qui se tiendra le 3 juillet. EXCELLENT (80 points), REMARQUABLE (65 points), TRES HONORABLE (50 points), HONORABLE (35 points), SATISFAISANT (20 points), INSUFFISANT (0 point)		
Parcours et carrière	Certifiés classe normale	10 points/échelon (du 7 au 10) + 35 points pour le 11 ^{ème}	
	Professeurs bi-admissibles	+10 points pour les échelons 7, 8, 9 et 11 ; + 30 points pour le 10 ^{ème}	
	Ancienneté dans les échelons 10 ou 11	5 points pour 3 ou 4 ans dans le 10 ^{ème} ou le 11 ^{ème} , 10 points pour 5 ans ou plus dans le 10 ^{ème} ou le 11 ^{ème}	
	Mode d'accès dans le dernier échelon	10 points si passage au choix ou grand choix au 11 ^{ème} échelon	
Notation	Note administrative sur 40	Si votre dernière inspection date de plus de 5 ans, votre note pédagogique a été revalorisée (voir sur www.aix.snes.edu rubrique catégories/certifiés/hors classe)	
	Note pédagogique sur 60		
Qualifications, parcours et investissement professionnel	Niveau de qualification, titres et diplômes (non cumulables entre eux)	Bac + 4 (Maîtrise) = 6 points	
		Bac + 5 (DEA, DESS, Master) = 8 points	
		Bac + 8 (Doctorat) = 10 points	
Affectation en ZEP ou APV	10 points pour 5 années d'exercice à condition d'y être encore affecté au moment de l'examen à la hors classe.		
	10 points pour 5 années d'exercice continu en éducation prioritaire dans la carrière.		
	Ces deux bonifications se cumulent (y compris pour le même établissement) à condition que les périodes considérées soient distinctes.		



Elus du SNES en Commission Administrative Paritaire Académique (CAPA)

Interview



Julien Weisz
Certifié



Franck Balliot
Agrégé

Qu'est-ce que cela signifie pour vous d'être représentants des personnels ?

J.W. : Le paritarisme, c'est le droit de regard des personnels sur les opérations de gestion préparées par l'administration. Nous, les élus, sommes l'instrument de ce droit. Garants de la transparence des opérations, de la défense des personnels, mais également force de proposition.

Quel rôle jouez-vous exactement en CAPA ?

F.B. : Une CAPA se prépare en amont quel que soit son ordre du jour (avancement d'échelon, hors classe, congé formation, liste d'aptitude, contestation de notes administratives, postes adaptés, mouvement) : étude des propositions du rectorat, des informations transmises par les collègues, voire appel des collègues pour obtenir davantage d'informations si c'est nécessaire.

Lors de la CAPA, les élus SNES font corriger les erreurs, défendent les dossiers des collègues, font modifier parfois substantiellement les propositions de l'administration voire en font de nouvelles, en lien avec nos revendications. Il s'agit de lier la défense des cas individuels et la défense collective de la profession. Ensuite nous informons les collègues de l'issue de la CAPA, rapidement par mail et sms pour les syndiqués, par courrier pour les autres.

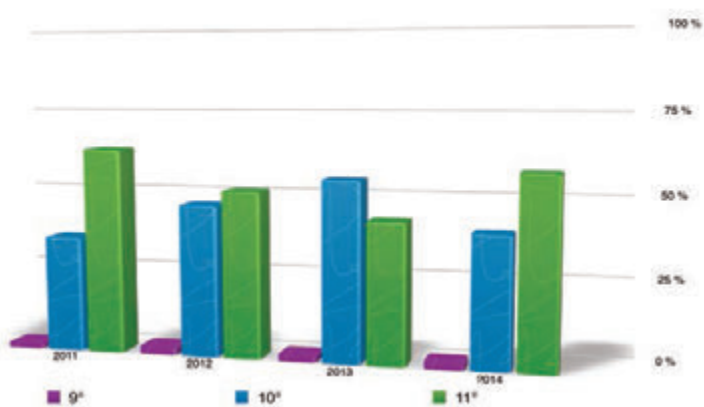
Quelles orientations défendez-vous pour la Hors Classe ?

J.W. : Nous vérifions la cohérence des avis donnés, étudions les baisses d'avis et défendons les personnels selon nos mandats : la Hors Classe doit être un débouché de carrière pour tous.

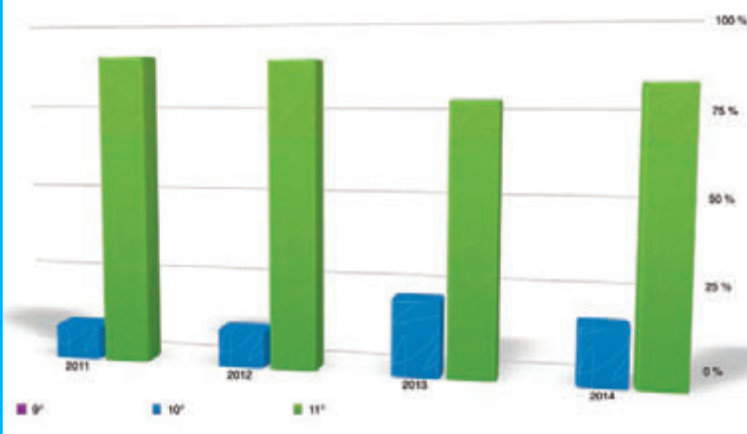
Pour l'accès de tou

Les professeurs et conseillers principaux d'éducation appartiennent à c
 Le corps d'un fonctionnaire fait l'objet d'un statut particulier qui définit les missions, les qualifica
 Pour nos métiers, chacun des corps est subdivisé en deux grades. La Classe Normale
 La Classe Normale est elle-même subdivisée en 11 échelons que l'on par
 Seuls les CO-Psy n'ont pas de Hors Classe, situation qui devrait changer avec les
 Lorsque nous parvenons au terme de notre carrière en Classe Normale, nous pouvons be
 La Hors Classe n'est pas un grade de recrutem

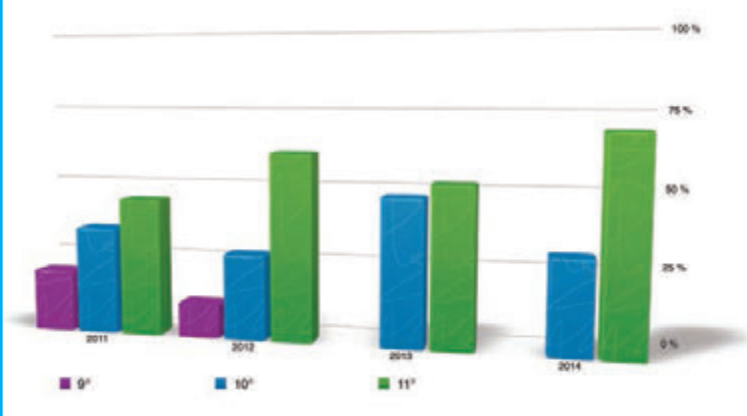
Promus à la hors-classe des certifiés selon l'échelon



Promus à la hors-classe des agrégés selon l'échelon



Promus à la hors-classe des CPE selon l'échelon



La Hors Classe a été conçue à sa création comme un grade de promotion pour les collègues ayant atteint la fin de leur carrière en Classe Normale, c'est-à-dire le onzième échelon. Les règles de reclassement lors de l'accès à la Hors Classe sont d'ailleurs plus avantageuses pour les collègues qui sont au onzième échelon de la Classe Normale depuis 3 ou 4 ans, et les circulaires insistent sur la reconnaissance de l'expérience professionnelle.

Sous les précédentes majorités, les tenants d'une conception managériale de nos carrières ont tenté d'imposer une approche de la promotion à la Hors Classe. Sous couvert de mérite individuel, on a cherché à promouvoir des collègues plus jeunes à la Hors Classe.

Le SNES-FSU s'est opposé à cette approche car elle substituait des collègues ne tirant qu'un faible bénéfice financier de la promotion, du fait des règles de reclassement, à d'autres collègues qui, eux, auraient subi de ce fait un très fort déclassement de leur salaire de fin de carrière et de leur pension de retraite.

Nous avons chiffré l'économie que réalise l'Etat en promouvant un collègue certifié du 9ème échelon en lieu et place d'un collègue certifié du 11ème échelon à 44 000 € sur 10 ans.

Bénéfice cumulé sur 10 ans d'une promotion à la Hors Classe

Certifié au 11 ^e échelon avec 3 ans d'ancienneté	54984 euros	458 euros/mois
Certifié au 10 ^e échelon avec 2 ans d'ancienneté	11736 euros	98 euros/mois

On peut dire aujourd'hui que ce hold-up sur les fins de carrières de nos professions a échoué.

En effet, ce sont très majoritairement des collègues étant parvenus au terme de la Classe Normale qui sont promus aujourd'hui encore. Cela est le fruit du travail continu réalisé par les élus du SNES-FSU dans les différentes CAP pour imposer le respect de la cohérence de la carrière dans la composition des tableaux d'avancement.

L'introduction d'avis émis par les chefs d'établissement et les inspecteurs a pour fonction de promouvoir la valeur professionnelle des agents. L'employeur considère qu'il s'agit là d'un outil permettant de valoriser les agents qui sont les plus impliqués professionnellement.

Le SNES-FSU souligne que ces avis sont redondants avec les notes proposées par les mêmes personnes. Notes et avis génèrent les deux tiers des points qui composent le barème. L'évaluation des agents est donc prépondérante pour l'accès à la Hors Classe, comme en atteste la très forte corrélation entre la promotion et la détention de l'avis maximal.



us à la Hors Classe

des corps, le corps des certifiés, le corps des agrégés, le corps des CPE.
 ations, les procédures de recrutement, la carrière, les règles disciplinaires qui lui sont appliquées.
 e est le grade dans lequel nous sommes tous placés lorsque nous sommes recrutés.
 rcourt à un rythme plus ou moins rapide en fonction de ses évaluations.
 s négociations en cours sur le corps des psychologues de l'Education Nationale.
 énéficier d'une promotion dans le deuxième grade de notre corps, appelé la Hors Classe.
 nent : on ne peut y accéder que par promotion.

On le voit, la prise en compte de l'implication ou de la valeur professionnelle des agents existe. Elle est même omniprésente. On entend pourtant souvent dans nos salles des professeurs l'idée selon laquelle notre mérite ne serait pas pris en compte dans notre carrière et que le collègue très investi dans son métier n'est pas plus considéré que celui qui ferait les choses à minima : rien n'est faux. Ce type de discours illustre plus, en réalité, la conscience de la faiblesse de la rémunération du travail enseignant qu'un désir d'individualisation des carrières.

Notre travail syndical consiste alors à discuter les appréciations des chefs d'établissement et des inspecteurs, qu'elles se traduisent par des notes ou des avis, pour modérer les effets pervers de ce type d'évaluation : sexisme, jeunisme, copinage, subjectivité, effets de mode pédagogique, évaluations conjoncturelles au détriment d'un regard sur l'ensemble de la carrière, manque de recul par rapport à des situations particulières telles que la maladie, la maternité, la fin de carrière, les carrières atypiques ...

Enfin, nous œuvrons pour que le plus grand nombre de collègues puisse accéder à la Hors Classe. Cela suppose d'abord d'intervenir chaque année au Ministère pour accroître le ratio de promus par rapport aux promouvables, qui est actuellement de 7 %.

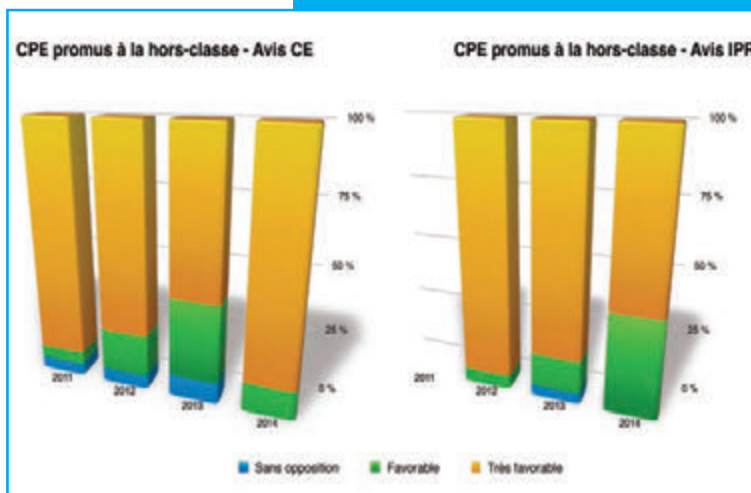
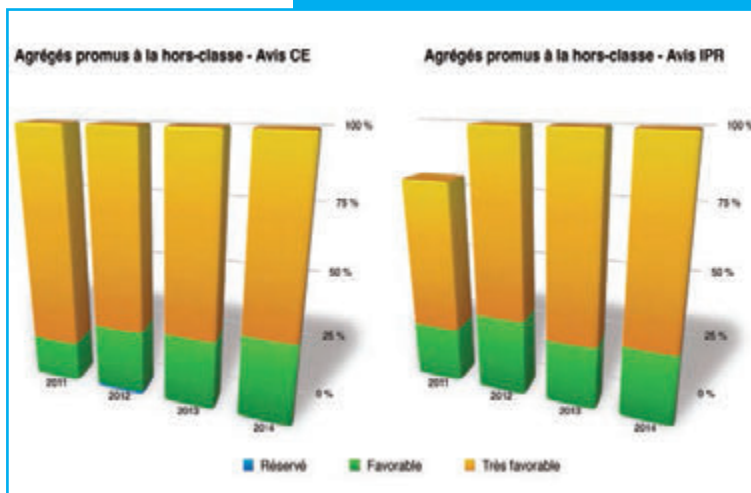
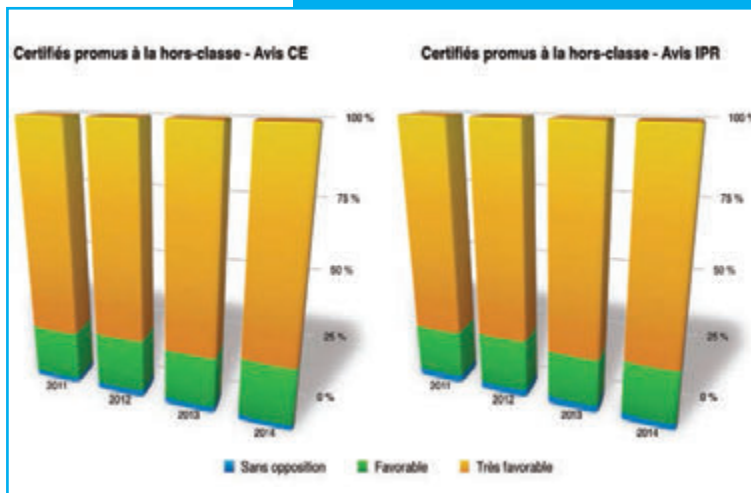
Evolution du ratio promus/promouvables sur 4 ans dans l'académie d'Aix-Marseille

Certifiés		2014	2013	2012	2011
Promouvables	Tous	5259	5022	4974	5070
	11°	246	187	231	310
Promus	Tous	353	339	354	358
	11°	205	146	181	226

Agrégés		2014	2013	2012	2011
Promouvables	Tous	1399	1365	1394	1468
	11°	142	120	161	215
Promus	Tous	94	91	111	122
	11°	78	71	99	110

Nous revendiquons en outre l'accès de tous à la Hors Classe et l'ouverture de nouveaux débouchés de carrières au-delà des indices actuels de fin de carrière. C'est l'objet du travail du SNES-FSU dans les discussions au Ministère de l'Education Nationale et au Ministère de la Fonction Publique, qui se heurtent actuellement au dogme de la baisse de la dépense publique.

Pour nos carrières, le SNES-FSU est le syndicat utile, qui oeuvre à tous les niveaux dans l'intérêt de tous.



Laurent Tramoni



Préparer son dossier Hors Classe 2016

Diplômes et justificatifs ZEP à transmettre

Pour les collègues promouvables à la Hors Classe, la détention d'un diplôme supérieur à bac +3 permet de bénéficier de points au barème). Or chaque année, des collègues perdent ces points faute d'avoir transmis copie de leurs diplômes aux services du rectorat, même si la mention apparaît sur i-prof. Pour cette année, à la demande du SNES-FSU, une première campagne de collecte des diplômes, sous couvert des chefs d'établissement, a été ouverte jusqu'au 7 novembre 2014. Par ailleurs, l'intervention syndicale a acquis pour la promotion 2015 la prise en compte des années antérieures d'exercice en ZEP : pour obtenir cette bonification, pour 5 ans d'exercice continu, il faut fournir une copie du bulletin de salaire où figure la perception de l'indemnité (NBI,403...) pour chacune des cinq années (ex : janvier 1998, janvier 1999...). La date butoir pour transmettre ces documents au rectorat était fixée au 31 mars 2015. Compte-tenu de la nouveauté du dispositif, nous invitons cependant les collègues à le faire au plus tôt et à nous renvoyer leur fiche syndicale.

Avis des chefs d'établissement : transparence ?

Les avis émis par les chefs d'établissement sont souvent perçus comme arbitraires. Ils doivent pourtant obéir à des règles fixées par le Bulletin Académique et discutées par les instances paritaires. Chaque chef d'établissement dispose de 20% d'avis «très favorable» à répartir entre les personnels promouvables. Les sections syndicales doivent s'assurer que ces avis soient attribués aux collègues aux 10^{ème} et 11^{ème} échelons, réellement susceptibles d'être promus. Chaque collègue doit pouvoir être informé de l'avis le concernant, en particulier s'il est «défavorable», ce qui exige une motivation littérale. Il en va de même en cas de baisse d'avis d'une campagne à l'autre : l'intéressé doit en avoir connaissance. Rappelons que chacun a le droit d'être accompagné d'un représentant syndical à l'occasion d'un entretien avec son supérieur hiérarchique, c'est aussi une façon d'assurer la transparence des pratiques. Les avis des CE et IPR seront consultables sur i-prof à la fin de la campagne, jusqu'à la CAPA du 3 juillet.

Annie Sandamiani

Agrégés

Faire de la Hors Classe un débouché de carrière pour tous

La Hors Classe, la plus grosse opération académique de gestion de carrière concernant les agrégés, est une promotion nationale, mais c'est le Recteur, après consultation de la CAPA, qui établit le barème pour chacun des promouvables : 1395 collègues du 7^{ème} au 11^{ème} échelon à Aix-Marseille. La CAPA est donc une étape essentielle, en particulier pour les collègues aux 10^{ème} et 11^{ème} échelons, les seuls concernés en réalité par cette promotion.

Depuis 2005, des circulaires successives tentant de faire croire que «Hors Classe» signifiait «mérite», ont mis en place des barèmes iniques cherchant à barrer des «non-méritants» pour promouvoir des «très méritants» ; ce mérite étant bien entendu évalué avec toutes les dérives que l'on connaît.

La pugnacité des élus du SNES en CAPA et en CAPN, pour intervenir et défendre les carrières, a permis de faire reculer l'administration et ses principes injustes : désormais la quasi-totalité des collègues au 11^{ème} échelon, et ceux au 10^{ème} à moins de dix ans de la retraite accèdent à la Hors Classe avec assez de temps pour y parcourir tous les chevrons. C'est pour ceux-ci que nous interviendrons en CAPA le 12 mai en faisant optimiser leurs barèmes, puis en CAPN début juillet.

Nous espérons une centaine de promotions pour notre académie.

Nadine Raaioni-Lopez



CPE

Bilan académique et national 2015

Grâce au travail du SNES-FSU auprès du ministère, le ratio de passage à la Hors Classe des CPE, a été porté à 7% en 2013. Son alignement sur le ratio des certifiés a ainsi permis à un plus grand nombre de CPE de l'académie de bénéficier de l'accès à la Hors Classe (18 promus en 2012 mais 23 en 2013 et 26 en 2014).

Les élus CPE du SNES-FSU s'attachent depuis des années à convaincre l'administration que la Hors Classe doit d'abord bénéficier aux personnels en fin de carrière (11^{ème} échelon, puis 10^{ème}, ...) sans prise en compte de la notion de mérite. Ainsi notre académie se situe parmi les "bons élèves" au niveau national (8 collègues au 10^{ème} échelon promus en 2014). Les élus veilleront au maintien de cette logique lors de la CAPA fixée le 28 mai 2015.

Lors des groupes de travail académiques, des visions divergentes ou approximatives se sont exprimées. Le SNES-FSU a proposé et obtenu que le barème permette aux collègues au 10^{ème} échelon ayant eu de courtes carrières de pouvoir aussi accéder à la Hors Classe et qu'il reconnaisse mieux l'exercice des fonctions en ZEP. Ces propositions ont trouvé leur traduction dans la circulaire parue au BA n° 660 du 09 février 2015.

Le SNES-FSU continuera à œuvrer pour que les avis discrétionnaires de l'administration, lourds de conséquences pour les collègues, se fondent sur une évaluation objective de la pratique professionnelle des CPE et pour faire bénéficier de ce grade le maximum de collègues pouvant y prétendre, en toute équité.

Les élus CPE du SNES-FSU

CO-Psy

Hors-Classe pour la rentrée 2016

Dans le cadre des négociations salariales concernant la carrière des CO-Psy, le SNES porte la revendication de la grille de rémunération des bi-admissibles (indices 366-688) pour tenir compte de l'élévation du niveau de formation et de qualification consacrée par le nouveau recrutement (recrutement Master psychologie et une année de formation). Dans l'immédiat, le MEN accepte de caler les deux premiers échelons sur cette échelle pour les futurs recrutés. Le principe de l'accès à la Hors Classe pour les CO-Psy est acté pour la rentrée 2016 mais il faut résorber le « bouchon » du 11^{ème} échelon. Le SNES fait des propositions pour bonifier les fortes anciennetés au 11^{ème} échelon. Le MEN propose un taux d'accès à la Hors Classe supérieur au taux actuel dans le second degré pendant deux ans. Les discussions se poursuivent. Pour les DCIO, le MEN accepte le principe d'un GRAF qui ouvrira sur la Hors Echelle A (indice 821 et au-delà).

Les élus CO-Psy et DCIO



Réforme du collège : ça ne passe pas !

Malgré la publication précipitée des textes réglementaires, la contestation ne faiblit pas. Comment pourrait-il en être autrement alors que, plus on entre dans le détail et l'étude du projet, plus on constate le gouffre qu'il y a entre le marketing politique et la réalité.

Le fonctionnement par cycle de trois ans implique une césure entre la Sixième, rattachée au premier degré, et les autres niveaux, mais aussi une globalisation des horaires disciplinaires, des programmes et des évaluations sur trois ans. Pour organiser cela, mais aussi pour gérer la globalisation des horaires de certaines disciplines (disciplines artistiques, disciplines scientifiques et technologie en Sixième), pour répartir les heures d'accompagnement personnalisé et les heures d'EPI, il faudra soit s'en remettre à l'équipe de direction soit en passer par une bureaucratisation du fonctionnement pédagogique de l'établissement. La réforme met en effet en place une hiérarchisation des professeurs (coordonnateurs de cycle, coordonnateurs de niveau, coordonnateurs de discipline, rémunérés en indemnités IMP) et une batterie de conseils (un conseil pédagogique, un conseil de cycle 4, un conseil inter-degré collège/écoles du secteur, un conseil de cycle 3 CM1/CM2/6^e entre le collège et chaque école du secteur) qui vont saturer le temps de travail en réunions internes, rogner la liberté pédagogique, imposer des choix pédagogiques sur la répartition des heures, la progression des programmes, les thèmes d'EPI, l'évaluation.

La réforme détruit des dispositifs (classe bilingue, sections euro) qui ont fait leur preuve et qui permettent de lutter contre la ghettoïsation et l'homogénéisation sociale

d'un grand nombre d'établissement. Il est faux de parler d'une réforme qui vise l'égalité alors que rien n'est fait pour contrarier le consumérisme scolaire, la concurrence entre établissements, et la jungle de la déssectorisation. La technologie, les langues vivantes, anciennes ou régionales, sont mises à mal. Quand bien même un correctif serait apporté avec la rédaction tardive d'un programme de latin-grec, il n'y aura pas d'issue tant que ces enseignements dépendront des arbitrages locaux sur l'usage des 4 heures d'AP et d'EPI.

Les EPI traduisent une conception a-disciplinaire de l'interdisciplinarité car les huit thèmes, vagues et fourre-tout, ne sont pas pensés en cohérence avec les programmes scolaires.

Le SNES-FSU appelle donc à poursuivre l'action dans le cadre d'une intersyndicale qui représente 87 % des suffrages exprimés par les professeurs lors des élections de décembre 2014. Il s'agit pour nous d'obtenir le retrait de ces textes et la reprise des discussions pour un autre collège 2016, car le *statu quo* n'est pas tenable. Réduire les inégalités scolaires, rompre avec le déterminisme social, s'attaquer au noyau dur de l'échec scolaire, amener le plus grand nombre aux poursuites d'études et aux qualifications, cela supposerait de réduire les effectifs des classes, d'accroître les temps de travail en petit groupe, de rétablir la carte scolaire.

C'est la raison pour laquelle il faut amplifier la mobilisation lors de la grève nationale unitaire du jeudi 11 juin 2015, avant d'autres actions qui se poursuivront tant que les politiciens refuseront d'entendre la voie des professionnels.

Laurent Tramoni



SNES AIX-MARSEILLE N°370 Mai-Juin 2015

Publication du SNES Aix-Marseille

12 Place du Général De Gaulle - 13001 Marseille -

Tél : 04 91 13 62 80 - Fax : 04 91 13 62 83 - s3aix@snes.edu

Directeur de publication : L. Tramoni - Conception : C. Chevé -

Crédit photo : Thomas Brissaire - Mathilde Freu

Périodique inscrit CPPAP 1219 S 05 476 - Dépôt légal : 20 novembre 2014 -

ISSN 03956384 X

Tiré à 6500 exemplaires - Prix : 2 €



**UNE BANQUE À MON IMAGE,
ÇA CHANGE MON IMAGE
DES BANQUES.**

**UNE BANQUE CRÉÉE PAR SES COLLÈGUES,
ÇA CHANGE TOUT.**

Crédit  Mutuel

Enseignant

www.cme.creditmutuel.fr

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT AIX-MARSEILLE

1, BOULEVARD SAKAKINI - 13004 MARSEILLE

TÉL. : 0 820 025 649*

COURRIEL : CME13@CREDITMUTUEL.FR

6, PLACE JEANNE D'ARC - 13100 AIX EN PROVENCE

TÉL. : 0 820 300 185*

COURRIEL : CME13AIX@CREDITMUTUEL.FR